



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de la Haute Loire

17, rue des moulins – BP351

43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

fo.ddfip@dgfip.finances.gouv.fr

Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Compte rendu de mandat – CAPL de mutation des inspecteurs 17/12/2013

Cette CAPL avait essentiellement à son ordre du jour le premier mouvement local complémentaire des deux filières pour affectation au 1^{er} mars 2014. La FF n'avait précédemment qu'un seul mouvement au 01/09.

La représentation de FO-DGFIP a fait la déclaration suivante :

Monsieur le Président,

Alors que les plans successifs de suppressions d'emplois à la DGFIP (9 116 emplois en 4 ans) et de réduction massive des crédits budgétaires ont mené les postes et services au bord du gouffre, le projet de loi de finances 2014 avec 2 002 nouvelles suppressions d'emplois et une réduction de 4 % des crédits de fonctionnement va les y précipiter.

Dans le même temps paraissent les préconisations du rapport Pêcheur, rendu public le 5 novembre dernier, qui va permettre au Gouvernement de lancer la réforme liquidant définitivement les droits et garanties des fonctionnaires d'État, dont ceux des Finances Publiques, en remettant totalement en cause le Statut Général des Fonctionnaires et leurs statuts particuliers.

Le Syndicat F.O.-DGFIP, qui défend les statuts particuliers de la DGFIP et s'oppose à la mise en place de statuts interministériels, condamne les orientations dangereuses du rapport Pêcheur, notamment la création d'un cadre professionnel commun pour certains corps et cadre d'emplois, les »transfonctionnaires «.

Le gouvernement poursuit la politique de ses prédécesseurs avec sa modernisation de l'action publique (MAP), destructrice, elle, de milliers d'emplois publics.

Aux Finances Publiques, cette politique a un nom : la démarche stratégique.

Elle n'a d'autre objectif que de réduire encore davantage les emplois en détruisant le réseau des postes comptables et des services et en supprimant les missions du service public financier et fiscal. Le syndicat F.O.-DGFIP a nettement marqué son refus de ce projet lors du Comité Technique de Réseau du 9 juillet 2013 et demande l'arrêt immédiat de la démarche stratégique à la Direction Générale des Finances Publiques. Il s'est prononcé pour la grève dès janvier 2014 pour l'arrêt des suppressions d'emplois et de la démarche stratégique.

Si vous ne le savez déjà nous vous le disons : la réduction drastique des effectifs a des conséquences catastrophiques sur les conditions de vie au travail des agents de la DDFIP de la Haute- Loire comme pour l'ensemble des personnels de la DGFIP.

Les réformes et les restructurations constantes les déstabilisent. Ils travaillent constamment sous pression et dans l'urgence. Les problèmes se multiplient dans les accueils. C'est ainsi que 349 déclarations de violences physiques ou verbales ont été recensées en 2012. Comment ne pas penser que ce climat délétère n'est pas en partie responsable des 21 suicides déplorés à la DGFIP en 2012 ? L'administration doit prendre conscience de cette situation dramatique et y apporter les remèdes indispensables, à commencer par stopper l'hémorragie des effectifs.

Cette CAPL a pour objet d'examiner les mutations locales de deux agents. A force de suppressions d'emplois aurons-nous à déplorer une telle situation (seulement 2 agents mutés) dans les années à venir ?

En effet, après avoir été épargnée, la catégorie A paie aussi le prix fort de la «résorption de l'emploi public » cette année.

Nous ne sommes pas dupes de la présentation faite dans les documents présentés au CTR du 9 décembre : la création d'emplois de Contrôle fiscal dans les directions régionales et spécialisées que, dans un autre contexte, nous pourrions approuver, tant le besoin est connu, se fait sur le dos des brigades départementales de vérification et des autres services. Cette situation va aggraver encore la disparité entre les contrôles des entreprises et des professions indépendantes et ceux des salariés, pour lesquels les moyens de contrôle ont été quasiment automatisés.

Que dire de tous les autres services qui vont subir des suppressions ? Quelle mission sera sacrifiée ? Quel service, quelle trésorerie supprimés?

Dans les SIP et SIE, la fusion avait fait naître des problèmes qui commençaient à se régler par la création de postes d'adjoints. Dès 2014, cette courte avancée sera annihilée par ces suppressions.

La mutualisation des fonctions support, dont la mise en œuvre annoncée par les ministres est immédiate, va inéluctablement conduire à la liquidation des services RH et budget logistique. D'ores et déjà cette liquidation ouvre la possibilité de multiples suppressions d'emplois A, B et C. L'existence même de la direction départementale de la Haute Loire est remise en cause par un tel processus. FO-DGFiP se prononce pour le retrait des mesures annoncées.

FO-DGFiP ne se satisfait d'aucune suppression fut-elle d'emplois d'encadrement, d'une part, en raison des possibilités de débouché qu'ils offrent aux inspecteurs, et, d'autre part, parce que la conversion de certains de ces emplois en emplois d'inspecteurs permettrait de renforcer les services et trésoreries qui en ont cruellement besoin.

Enfin FO-DGFiP rappelle qu'elle est la seule organisation à combattre pour deux mouvements de mutation effectifs, l'un au 1^{er} septembre et l'autre au 1^{er} mars. Ils permettraient, comme c'était le cas auparavant dans l'ex direction de la Comptabilité Publique, pour les agents, davantage d'opportunités de rejoindre plus rapidement la structure ou la commune de leur choix, et pour les services, de pourvoir dans des délais plus brefs des vacances d'emplois qui provoquent des situations extrêmement tendues.

FO-DGFiP poursuivra son action jusqu'à ce que le bon sens triomphe.

Le mouvement national s'était soldé par une arrivée : un collègue quittant la DIRCOFI Centre (antenne du Puy) pour le département et deux autres le quittant : l'un, le pôle contrôle expertise, l'autre, le service des domaines.

Cette réunion se déroulait dans un contexte de découvertes du détail des suppressions d'emplois déclinées au CTR du 9/12. A ce propos FO DGFiP déplore les propos hypocrites contenus dans le document de présentation des suppressions-redéploiements d'emplois. Exemple ; « **la dotation cible charges** : elle remplace l'ancien correctif charges, avec en particulier l'abandon de la correction fondée sur l'efficience » L'on pourrait en conclure que c'est une bonne chose, mais la suite serait comique si elle n'était pas si tragique pour les services : « Il s'agit de s'assurer que pour les principaux métiers la dotation actuelle en emplois des directions est appropriée au regard de la charge et, si tel n'est pas le cas, d'opérer les corrections nécessaires. » Voilà qui change tout, évidemment !

Tartufes !

Après le mouvement la situation globale en emplois d'inspecteurs dans le département est de moins 2.90. FO-DGFiP ne commentera pas, à ce stade, ce résultat puisque la situation est déjà modifiée par les suppressions programmées pour le 01/09/2014. La présentation à cette date sera propre : plus aucune vacance d'emploi, mais une réalité dégradée sur le terrain.

Un débat s'est déroulé sur la mauvaise diffusion de la note du 20 novembre 2013 qui cadrerait le mouvement local complémentaire. En effet il a été fait reproche à la direction d'avoir laissé de côté trois collègues concernés par une option possible pour la GP alors que leur emploi changeait de filière de rattachement. Il s'agit des inspecteurs affectés en PRS et en SIP.

Pour sa part FO-DGFIP a fait observer que, si ces collègues avaient souhaité opter, même après la date annoncée par la note (3/12), le syndicat aurait œuvré pour qu'ils ne se voient pas opposer de délai. En réalité personne n'a souhaité opter.

Affectation du collègue :

Affecté sur la mission-structure «direction » le collègue, Eric Blanc, avait déposé une fiche de souhait.

En effet les emplois sont indifférenciés dans le cadre de la direction, le directeur disposant d'une grande marge de manœuvre pour l'affectation dans les divers services, FF, GP ou transverses.

Le collègue demandait en premier choix la divisions stratégie et en second la division de la gestion fiscale. Il lui a été attribué ce deuxième choix.

L'élue FO-DGFIP, comme l'ensemble de la parité syndicale et la direction, a voté pour cette affectation.

Les représentants **FO DGFIP** :

Chantal BONELLO titulaire, **Jean-Louis PAYRARD** suppléant.



Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

FO DGFIP
la force syndicale

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu